

Le Ministre

Paris, le 21 MARS 2012

Réf. : 11-024886-D / BDC-CE / SJ

Monsieur le Député,



Vous avez appelé mon attention sur l'application aux parcs naturels régionaux des dispositions de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 76 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Vous soulignez l'impact sur les capacités d'investissement des parcs de l'application de l'obligation faite par cet article à toute collectivité territoriale et tout groupement de collectivités territoriales maître d'ouvrage d'une opération d'investissement d'assurer une participation minimale au financement d'une telle opération. Cette participation minimale doit en effet, sauf exception, représenter au moins 20% des financements apportés par des personnes publiques au projet.

Attentif aux préoccupations exprimées et, comme je l'avais indiqué lors du congrès de la Fédération des parcs nationaux de France en octobre 2011, à Saverne, il serait souhaitable de prévoir un aménagement législatif permettant de prendre en compte la situation des parcs naturels régionaux.

.../...

Monsieur Yves VANDEWALLE
Député des Yvelines
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP



Par ailleurs, dans l'attente d'une telle évolution, c'est avec l'objectif de préserver le rôle reconnu des parcs naturels régionaux dans l'aménagement des territoires que j'ai demandé à mes services de veiller à introduire toute précision utile dans la circulaire aux préfets qui doit expliciter la portée de l'article L. 1111-10 susmentionné.

Ces instructions prendront notamment en compte les déclarations de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le 21 décembre dernier au Sénat, indiquant que les subventions d'investissement que peut recevoir un parc naturel régional de la part de ses membres, sont incluses dans le calcul de sa participation minimale aux opérations d'investissement dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Tous
fidellement
Philippe RICHERT

Philippe RICHERT